

ARRÊTÉ 2022_213
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À
MONSIEUR BERNARD DURDANT
POUR DES CESSIONS DE PARCELLES À FOURGES

Le Maire de la commune de Vexin-sur-Epte,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-18 et L2113-11,

Vu la délibération n°DEL-2020-023 du 27 mai 2020 portant délégation d'attributions au maire,

Vu les délibérations 2021_112, 2021_113, 2021_114, 2021_115, 2021_116, 2021_117, 2021_118, 2021_119 du conseil municipal du 22 septembre 2021 portant mise en vente de parcelles à Fourges,

Vu l'arrêté n°2020_075 du 23 septembre 2020 portant délégation de fonctions et de signature à monsieur Bernard Durdant, maire délégué de Fourges, pour les actes de police dans la commune déléguée, les cimetières et les baux et contrats de location,

Considérant que pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire qu'une délégation de signature soit accordée au maire délégué pour régulariser les actes de vente à intervenir,

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à monsieur Bernard Durdant, maire délégué de Fourges, pour tous les actes relatifs à la cession des terrains situés à Fourges, objets des délibérations 2021_112, 2021_113, 2021_114, 2021_115, 2021_116, 2021_117, , 2021_119 du conseil municipal du 22 septembre 2021, 2022_005_01 du conseil municipal du 16 mars 2022 et notamment pour intervenir lors de la régularisation des actes authentiques de vente.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et au recueil des actes administratifs de la commune et publié.



Article 3 : Le maire de la commune de Vexin-sur-Epte et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, inscrit au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de l'Eure.



Fait à Vexin-sur-Epte,
le 04 octobre 2022

Le Maire
Thomas DURAND

Monsieur Le Maire

* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'élu le.....

Nom, prénom.....

Signature de l'élu :

